

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 31 octobre 2011 à 20h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE (**Présidente**), Hervé DESPLAND, Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL. Claire de HALLER, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Baptiste MARÉCHAL, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés -.-

* * *

La Présidente ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011

- Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire remercie chaleureusement les membres du Conseil municipal pour l'apéritif organisé en l'honneur de son élection à la présidence de l'ACG. Cette cérémonie surprise l'a profondément touchée. Elle donne ensuite lecture de la lettre de remerciement de M. Jean de Toledo pour le cadeau offert à l'occasion de son 100^e anniversaire. Pour le reste, elle dit ne pas avoir d'informations urgentes, elle les reporte donc à la prochaine séance du Conseil municipal, prévue le 12 décembre.

3. Communication du Bureau et comptes-rendus des commissions

Communication du Bureau

La Présidente donne lecture des courriers suivants :

- Question de M. Pascal Cattaneo concernant l'accès aux automobilistes au chemin Fol.
- Lettre de l'ACG par rapport au droit de veto des conseillers municipaux et aux décisions prises lors de l'Assemblée générale (octroi d'un montant de CHF 500'000.- au Musée du CICR ; financement du budget 2012 de l'ACG). Le délai pour le recours est fixé au 18 novembre.

Les deux courriers seront transmis à tous les conseillers municipaux.

La Présidente annonce qu'une proposition de résolution a été déposée par le groupe *Vand'Oeuvres pour Vous* (VOV) concernant le concours Vandœuvres Esplanade. Cette proposition sera traitée dans les divers.

Comptes-rendus des commissions

◆ Bâtiments – séances du 20 septembre et du 17 octobre 2011

M. DESPLAND donne lecture de son compte-rendu.

La Commission s'est réunie le 20 septembre et le 17 octobre 2011.

Les commissaires ont pris connaissance des dossiers en cours et des propositions de l'Exécutif.

La Commission s'est informée sur les divers bâtiments communaux directement gérés par la Mairie (centre communal, mairie, écoles, etc.).

Concernant le bâtiment de l'auberge sis au 2-4, route de Choulex, la Commission constate que les loyers des appartements s'élèvent entre CHF 120.-- et CHF 180.--/m2 et entre CHF 250.-- et 300.--/m2 pour les surfaces commerciales.

Concernant les bâtiments du centre villageois, les loyers des 24 logements sont plus élevés et oscillent entre CHF 200.-- et CHF 250.--/m2, ce qui correspond à une fourchette mensuelle de CHF 1500.-- à CHF 3500.—.

Le loyer de l'arcade qui fait aussi office de bureau postal reste modéré vu la rentabilité de ce type de négoce et, à ce jour, le loyer est de CHF 2'000.--/mois.

Projet de crèche

Les commissaires ont pris connaissance des volontés de la Commission Aménagement du territoire, ainsi que du Conseil Municipal précédent de réserver un espace à la fondation ECK pour l'aménagement d'une crèche.

En l'état, le projet concernant la crèche n'ayant pas encore été soumis à la Commune par la fondation ECK, le dossier sera repris durant cette législature afin de décider de la pertinence d'une crèche communale à Vandœuvres.

Ancienne école

La Commission, qui s'est rendue sur place le 17 octobre 2011, a visité les combles et le sous-sol. Une étude sera entreprise en vue d'une réhabilitation des combles et une isolation du sous-sol avec possible affectation et/ou aménagement.

Parking souterrain

La Commission constate que le projet de mise aux normes est bien développé et est prêt à être finalisé.

Ce parking de 124 places est en fonction depuis plus de 10 ans sans que des travaux de rénovation aient été entrepris à ce jour.

Le projet propose :

- La mise aux normes sécurité et feu ;
- Une vidéosurveillance (pour lutter contre les nombreux actes de vandalisme) ;
- Un système de comptage-péage avec barrière.

La Commission entend poursuivre l'étude du parking communal en rendant les places payantes mais en tenant compte du statut particulier des locataires des bâtiments locatifs communaux, des commerces et des entreprises de la place.

Au vu de ce qui précède, la Commission demande au Conseil municipal de bien vouloir avaliser cette proposition afin de finaliser ce projet.

Maison Bianchi

Les Commissaires ont pris connaissance des diverses étapes et divers projets. Chacun a pu s'exprimer sur le sujet. Aucune décision n'a été prise, si ce n'est d'organiser une visite de Commission sur place.

En attendant, la Commission demande à la Mairie d'écrire rapidement au DCTI pour demander une prolongation de l'autorisation de construire DD 100952-3 délivrée le 22 juin 2007.

Le Président contactera le Conseiller d'Etat en charge du DCTI.

Enfin, suite à sa dernière visite du 17 octobre 2011, et vu l'état du bâtiment, la Commission a décidé de reprendre rapidement ce dossier, de convoquer les Architectes BONNET lors d'une prochaine séance de Commission pour relancer l'étude de ce dossier.

Il est pris acte du compte-rendu.

◆ **Environnement et paysage – séance du 26 septembre 2011**

M. STALDER donne lecture de son compte-rendu.

Lors de sa 2^{ème} séance, la commission a planché sur 4 sujets :

- *Fontaines publiques*
- *Cimetière - le miroir d'eau*
- *Dossier du Moulonais*
- *Nant de Besinge*

Fontaines publiques

Le sujet des fontaines publiques est de savoir si l'eau des fontaines est potable.

Suite à un courrier des SIG, qui n'était pas explicite (explication du compteur d'eau), la commission a donc voulu pousser les investigations plus loin.

Elle a mandaté une entreprise pour lui faire un point de situation concernant la potabilité et le fait de diminuer la consommation d'eau des anciennes fontaines de la commune.

Une analyse d'eau à été également demandée aux SIG.

Ces décisions ont été approuvées par la commission.

Cimetière

Depuis sa création, le miroir d'eau du cimetière suscite beaucoup de commentaires.

Déjà le prix exorbitant de plus de CHF 70'000,-- étonne les commissaires.

De surcroît, des travaux supplémentaires ont dû être effectués, dus au mal fonctionnement de celle-ci. De plus, les coûts d'entretien sont importants.

À l'unanimité, la commission propose d'attendre une prochaine révision ou panne pour décider s'il vaut la peine de conserver le miroir d'eau.

Dans l'intervalle, les commissaires anticiperont sur un futur projet de remplacement du miroir d'eau.

Moulonais

Deux sujets concernent ce dossier :

- *renaturation du Moulonais*
- *pose de clôture sur la parcelle des SIG et le secteur Théodore-Bret*

Le projet de mise en renaturation du Moulonais est prêt à être démarré sur la base d'une étude. Cependant beaucoup d'incertitudes restent encore en suspens. Il faut que la commune ait l'accord des propriétaires des parcelles dont certaines comportent des hoirs avec beaucoup de propriétaires injoignables. Pour que ce projet voie le jour, il faut l'accord de ceux-ci afin que la DGEau et le DNP puissent également établir un plan, soit pour un fossé, soit pour enterrer les collecteurs. De plus, de la surface agricole risquerait également de disparaître.

C'est la raison pour laquelle certains commissaires et l'Exécutif prendront contact directement avec les hoirs afin de présenter les différentes options pour ce projet.

À ce stade, la commission propose sa mise en suspens dans l'attente des décisions de l'hoirie.

Pose de clôture

Un agriculteur exploitant les parcelles entre le chemin de la Blonde et le chemin Théodore-Bret désire les clôturer avec un grillage et des piliers fixes, afin d'y faire pâturer des vaches. Ce genre de clôtures est soumis à autorisation. L'exécutif ne souhaite pas déroger à cette demande, du fait de l'impact visuel, et craint que cela ne fasse un précédent. Dans ces délibérations, les commissaires soutiennent l'Exécutif et s'opposent à ce genre de clôtures.

La commission propose donc de s'opposer à la pose de ces barrières.

Nant de Bessinge

L'Exécutif propose une reprise du dossier de renaturation du Nant de Bessinge. Il faut savoir que ce Nant est quasiment canalisé sous terre. Certains tronçons pourraient être rouverts. L'Exécutif ajoute que des riverains seraient intéressés par cette renaturation. Elle permettrait également d'absorber des pluies diluviennes dans le haut de la commune. Le Golf Club de Genève est également très intéressé par ce projet, puisque ce nant prendrait sa source sur son terrain.

Après délibération, la commission est intéressée à reprendre l'étude de faisabilité concernant une renaturation partielle du Nant de Bessinge.

La prochaine séance sera fixée le 15 novembre.

La Présidente ouvre la discussion.

A l'intention de Mme le Maire, la Présidente précise que contrairement à ce qui est indiqué sur le PV, la commission Environnement et paysage est composée de huit membres et non de dix.

Il est pris acte du compte-rendu.

◆ Aide sociale et humanitaire – séance du 5 octobre 2011

M. IMHOOS donne lecture de son compte-rendu.

La commission Aide sociale et humanitaire a examiné quatre projets en matière d'aide humanitaire. Au préalable, elle a reçu M. Jean-Pierre Python, qui est fondateur de l'association « Les amis du Sakthi Children's home » en Inde, qui soutient et suit des femmes qui sont victimes de discrimination et qui sont de par cela obligées de se prostituer. Il a montré des photos, expliqué le travail qui est fait sur place. Il a même indiqué qu'il allait prendre une retraite anticipée et s'établir là-bas. Après la présentation de son rapport et de ses photos, la commission a décidé de renouveler la subvention et de lui accorder une somme de CHF 11'200.- pour la mise en place de microcrédits et le centre pour filles prostituées.

La commission a examiné un deuxième dossier : l'association « Mate cocido » en Argentine, qui accueille 65 enfants de 12 à 16 ans.

La commune soutient cette association depuis un certain temps déjà. Après discussion, il a été décidé d'octroyer un moment de CHF 12'400.- car l'association a besoin de fonds pour

terminer la construction de la toiture, la pose de revêtements de sol ainsi que l'achat d'une cuisine pour l'institution.

Troisième dossier : la commission a accordé CHF 7'000.- au foyer Bambi en Colombie, qui accueille également des enfants des rues. La commune va parrainer 10 enfants.

Quatrième dossier : association d'aide au développement agricole en Haïti. La commission a décidé d'octroyer une subvention de CHF 4'780.- pour la construction et l'exploitation d'un poulailler.

La commission a accordé CHF 35'380.- à l'issue de la séance. Il reste un solde disponible de CHF 34'720.-. La commission se réunira au moins de novembre pour distribuer tout ou partie du solde disponible.

La commission a également établi un budget pour 2012 ; cela sera traité lors de la discussion sur le budget.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme ERMACORA note que la commission a été impressionnée par la qualité des dossiers qu'elle a reçus.

Il est pris acte de ce compte-rendu.

◆ Financière et administrative – 10 octobre 2011 (commission élargie)

M. SCHMITZ donne lecture de son compte-rendu.

« Permettez-moi de commencer par un point lié à la nature même des rapports de séances de commissions que vous trouverez tout à la fin du PV :

- 1. D'entente avec la présidente du Conseil Municipal et Mme le Maire, le Bureau a établi un projet relatif à la teneur et à la procédure des rapports. Il sera présenté à une prochaine séance de la commission financière et administrative.*

Dans l'attente du résultat de ce projet, je poursuis comme fait précédemment et je reprends l'ordre chronologique de la séance :

- 2. L'échéancier lié au budget est discuté. Le rythme de présentation semble court pour les commissions et le CM. Ceci est principalement dû au fait que le nouveau CM n'est en fonction que depuis le mois de juin. 2011 peut donc être considéré comme une année de transition et les délais seront plus importants dès 2012.*

Le président en profite pour rappeler que les commissions doivent être au courant, au mois de juin au plus tard, des chiffres et des projets. Il met ensuite en lumière le fait que le budget est le vrai pouvoir du Conseil municipal : c'est là où ce dernier peut vraiment prendre influence sur la vie de la commune. Le budget étant un document qui

se crée tout au long de l'année, il est important qu'un processus ait lieu, qui fasse ressortir certaines priorités.

3. *Discussions liées à la structure des séances de présentation du budget. Pour l'instant Vandœuvres suit la procédure suivie par les petites communes et généralement acceptées par les autorités cantonales qui consiste à présenter le budget d'abord à la commission financière et ensuite au CM. Dès 2012, Vandœuvres suivra le rythme des grandes communes, et présentera le budget une première fois en CM, ensuite à la commission financière, puis à nouveau au CM pour approbation finale.*
4. *Ensuite les pages du budget sont passées en revue :*

Le montant du budget de fonctionnement 2012 a dû être réduit d'environ 287'000 CHF pour compenser la réduction des projections des revenus fiscaux de AFC. Le budget proposé présente un excédent de 50'000 CHF environ.

Les principaux points de discussions sont liés aux frais de personnel communal, incluant la rémunération de l'exécutif. Devant la nature et le ton de certaines remarques, un membre du conseil quitte la séance pour marquer sa désapprobation devant la tournure prise par celle-ci.

Enfin toutes les pages du budget sont revues et un grand nombre de postes clarifiés.

5. *Les membres de la commission financière et administrative préavisent favorablement les 4 délibérations suggérées. »*

Il est pris acte du compte-rendu.

4. Projets de délibérations

La Présidente passe la parole à M. Gardiol.

M. GARDIOL annonce que certains membres du groupe VOV ont préparé quelques amendements relatifs à ce budget. Il fait circuler un document listant ces amendements et leurs exposés des motifs. Il passe ces amendements en revue :

A. Proposition d'amendements

Cette proposition vise à maintenir les mêmes montants que ceux de 2011 pour les postes liés aux salaires des collaborateurs et ceux relatifs aux charges sociales.

Discussion

Mme le Maire réitère l'explication donnée en commission. En ce qui concerne les 2% d'augmentation des charges de personnel, il s'agit bien d'intentions : 1% d'augmentation de

salaires pour tout le monde et environ 1% d'indexation. La commune a une façon de travailler qui correspond à ce qui est demandé par la surveillance des communes, à savoir d'éviter les crédits budgétaires complémentaires. En tant que collectivité publique, il vaut mieux faire un budget d'intentions, quitte à ne pas le dépenser, que de devoir revenir devant le Conseil municipal à chaque fois qu'il y a un dépassement. Quant aux augmentations des assurances, la commune n'en est pas responsable : l'augmentation de l'assurance chômage est une décision fédérale.

M. DESPLAND souligne le fait que les conseillers municipaux n'ont pas accès à la grille salariale des employés municipaux, ni à l'échelle de traitement de chaque catégorie de fonction, données qui sont pourtant dans le domaine public, la seule restriction étant que les employés ne soient pas clairement identifiables. Il veut bien voter sur une augmentation de salaire, mais il aimerait savoir si c'est justifié par rapport au montant du salaire des employés.

Mme le Maire répond que les conseillers n'ont pas à connaître le montant des salaires de chaque employé, mais ils peuvent connaître la grille. En outre, elle note que dans une petite commune comme Vandœuvres, il peut être très lourd et contraignant de mettre les employés dans des fonctions avec des annuités. Quant à l'augmentation de 1%, elle vise à encourager les employés, qui n'ont pas été augmentés depuis cinq ans et qui ont une charge de travail considérable. Elle trouve que cette augmentation est méritée.

M. IMHOOS soulève la question de savoir si cette grille de salaire au niveau communal peut être comparable à des postes similaires au niveau cantonal.

M. GARDIOL trouve que les employés de la commune gagnent très bien leur vie et devraient être satisfaits de leurs conditions de travail sans avoir besoin d'augmentation. Il se dit plutôt en faveur d'une diminution du centime additionnel à Vandœuvres. Par conséquent, toute économie est bienvenue.

Du point de vue de Mme le Maire, c'est un peu un raccourci de dire que chacun gagne bien sa vie ; ce n'est ni constaté, ni prouvé.

Etant donné que la dernière augmentation a eu lieu il y a cinq ans, M. SCHMITZ trouve qu'1% d'augmentation n'est pas énorme.

M. STALDER précise que les compétences des employés ne sont absolument pas mises en doute. Ce qui est opaque, c'est la manière dont les salaires sont justifiés, et il est par conséquent demandé que l'exécutif prouve que ces salaires sont justes.

Mme le Maire répond que l'exécutif n'a pas à prouver la conformité des salaires parce qu'il n'a pas à dévoiler les salaires de chacun. Il ne s'agit pas d'opacité, mais de discrétion, exigée par les collectivités publiques. Elle précise que les salaires ne sont pas fixés de manière aléatoire, mais en comparaison, par exemple, pour un poste équivalent, avec une commune de la même taille. Toutefois, conformément à l'autonomie communale, l'exécutif a la liberté de fixer le salaire qui lui semble juste pour le travail donné. C'est extrêmement réfléchi et la commune est contrôlée.

Selon M. VOUTAT, ne pas payer correctement les employés, ne pas adapter la grille de salaire comporte le risque de voir les employés communaux quitter leur poste. Ainsi, tout l'investissement qu'aurait fait la commune, par exemple dans des formations, serait perdu.

M. GARDIOL annonce que le groupe VOV retire ses amendements A. Il souligne néanmoins qu'une discussion détaillée doit être menée sur le sujet dans le cadre de la commission financière.

A1. Proposition d'amendements

Cette proposition concerne le poste 623.101 (p. 14 du budget) : le groupe VOV n'est pas convaincu de la nécessité de créer un quatrième poste.

M. PRADERVAND trouve que l'amendement n'est pas valable, étant donné que les chiffres vont changer en raison de l'indexation et de l'augmentation. On ne peut pas voter des chiffres erronés.

Selon M. IMHOOS, il y aurait un élément éthique à discuter, mais il voit que ce n'est pas ce qui est amené avec cet amendement. Il n'est pas convaincu par ce texte, dans la mesure où il n'y a pas suffisamment d'éléments qui permettent de dire que ce quatrième poste n'est pas nécessaire.

Par 8 non contre 2 oui et 6 abstentions, l'amendement A1 est refusé.

B. Proposition d'amendements

Cette proposition concerne le poste 010.300 (p. 4) : elle vise à diminuer de 10% les jetons de présence du Conseil municipal.

M. SCHMITZ se dit prêt à parler des jetons de présence. Il propose néanmoins que cette question, tout à fait justifiée, soit reprise dans le cadre de la commission financière et que le budget 2013 reprenne ces points afin que tout le monde, ensemble, puisse construire ces chiffres de manière entendue et consensuelle et arriver à des chiffres cohérents et clairs. Il ne pense pas que ce soit une bonne idée de tout vouloir chambouler maintenant.

M. GARDIOL rejoint l'avis de M. SCHMITZ.

Mme le Maire rappelle que le montant au budget inclut également une sortie, moment rassembleur qui aide à faire de la bonne politique. Il faut avoir cet élément à l'esprit en discutant ce montant.

M. IMHOOS est d'accord avec Mme le Maire : la sortie est un moment convivial important, qui permet de resserrer les liens, ce qui est essentiel pour la sérénité et l'efficacité des débats.

La Présidente est entièrement d'accord avec M. IMHOOS.

C. Proposition d'amendements

Cette proposition vise à réduire de 10% les indemnités du maire et adjoints. À cet effet, M. Gardiol a annexé un tableau avec les montants touchés dans les autres communes.

Selon la Présidente, il faut savoir qu'historiquement, ce n'est pas l'exécutif, mais le Conseil municipal, qui a augmenté ces montants.

Mme le Maire ajoute qu'il y a eu deux augmentations très importantes : en 2005 et en 2009.

M. GARDIOL retire cet amendement, qui sera traité l'année prochaine par la commission financière.

D. Proposition d'amendements

Cette proposition remet en question la politique actuelle de subvention. Premièrement, M. Gardiol est d'avis qu'il serait plus intéressant de faire payer le juste coût à ceux qui peuvent et de ne rien faire payer aux personnes dotées d'un faible revenu. Deuxièmement, il préférerait que la commission Aide sociale et humanitaire aide les jeunes Genevois en difficulté plutôt que de distribuer l'argent à l'extérieur. Enfin, s'agissant de la subvention vélos, M. Gardiol est d'accord de subventionner des enfants ou des jeunes qui ne pourraient pas s'acheter un vélo, mais pas de faire un arrosage général.

M. FOËX précise qu'historiquement, il y a toujours eu deux départements – un social et un humanitaire – avec des lignes bien différentes. Le département social s'occupe de toutes les personnes qui sont nécessiteuses dans la commune ; il s'occupe également de venir en aide aux associations, principalement genevoises, qui œuvrent pour les personnes en difficulté. Quant au département humanitaire, Vandœuvres a toujours souhaité qu'il soit important, partant du principe que les communes riches doivent être solidaires par rapport à l'étranger. La commission s'occupe avec grand sérieux des programmes humanitaires. Il n'y a pas d'arrosage, les dossiers sont étudiés. Il faut distinguer les budgets du social et de l'humanitaire, qui sont deux budgets différents. Il y a une proposition de réduire le budget de la commission humanitaire, ce qui attriste un peu M. Foëx, d'une part parce qu'il a déjà réduit de manière importante ce budget anticipant la proposition, d'autre part parce que cela ne va pas dans l'esprit de la commune de Vandœuvres.

La Présidente précise que c'est l'exécutif qui s'occupe directement des demandes des personnes dans le besoin.

A l'intention de M. GARDIOL, M. FOËX note que les actions dans le domaine social réalisées par l'exécutif sont communiquées à la commission.

S'agissant de la subvention vélos, Mme VERMEIL souligne le fait que l'idée n'est pas d'aider financièrement mais de promouvoir la mobilité douce.

M. SCHMITZ remercie Mme Schenk pour son travail. Il se dit en outre content de voir que le Conseil va pouvoir enfin construire quelque chose ensemble.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe à la lecture des projets de délibération et aux votes:

DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 12 octobre 2011,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de F 9 313 846 aux charges et de F 9 363 978 aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à F 50 132,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 31 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de F 2 600 000 aux dépenses et de F 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à F 2 600 000,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de F 1 518 438, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de F 1 081 562 couvert par la trésorerie communale.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 31 octobre 2011,

D E C I D E ,

Par 16 voix favorables, 0 voix défavorable 0 abstention

- d'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de F 9 313 846 aux charges et de F 9 363 978 aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à F 50 132
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2012 à 31 centimes.

* * *

DÉLIBÉRATION

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2012

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 12 octobre 2011,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 31 octobre 2011,

D E C I D E

Par 16 voix favorables, 0 défavorable, 0 abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 100 %

* * *

DÉLIBÉRATION**Indemnités allouées en 2012 aux Maires et Adjointes et Conseillers municipaux**

Vu le projet de budget pour l'année 2012,

vu le rapport de la commission des finances du 12 octobre 2010,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 31 octobre 2011,

D E C I D E,

Par 15 voix favorables, 0 voix défavorable, 1 abstention

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à F 185 875.--

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à F 115 000.--.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2012 suivantes :

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux
02.300 Indemnités aux maire et adjoints

* * *

DÉLIBÉRATION**Avenant n° 1 au contrat de location entre la commune de Vandœuvre et Swisscom (Suisse) SA concernant l'immeuble sis à la route de Choulex 2-4, parcelle n° 2270, domaine privé communal**

Vu l'échéance au 31 décembre 2011 du contrat de location signé le 11 décembre 2001 entre la commune et Swisscom (Suisse) SA, ayant pour objet la mise à disposition de surfaces techniques et d'emplacements nécessaires à l'exploitation d'une station de communication mobile sur l'immeuble susmentionné,

vu le projet d'avenant n° 1 audit contrat de bail, le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2026,

vu le préavis favorable de la commission financière et administrative du 12 octobre 2011,

vu les articles 30, lettre l et 48, lettre l de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 31 octobre 2011,

D É C I D E

par 16 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention

1. D'approuver l'avenant n° 1 au contrat de location signé le 11 décembre 2001 entre la commune de Vandœuvres et Swisscom (Suisse) SA concernant l'immeuble sis à la route de Choulex 2-4, parcelle n° 2270, domaine privé communal, prolongeant ledit contrat jusqu'au 31 décembre 2026.
2. De charger le Maire et un de ses Adjoints de procéder à la signature de l'acte nécessaire à cette opération.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

Aucune

6. Propositions individuelles et questions

Proposition de résolution du groupe Vand'Oeuvres pour Vous concernant le projet de l'Esplanade

M. GARDIOL explique que cette résolution demande d'arrêter toute dépense concernant le projet de l'Esplanade, qui en l'état, suscitera les mêmes réactions que le bâtiment à toit plat de Troinex, à savoir un référendum qui a débouché sur un refus du projet. L'exécutif s'est laissé entraîner dans ce projet par M. Pictet, alors que des critères beaucoup plus précis auraient pu être fixés dans le concours afin que le projet ressemble à des immeubles villageois. M. Gardiol relève en outre que peu de monde est venu à l'exposition. De plus, il a été étonné de voir que le document qui a été envoyé aux communiens pour qu'ils donnent leur avis sur le projet ne comportait aucune photo ni plan : comment est-il possible de juger du projet ainsi ? Il dit qu'une pétition tourne déjà à l'école.

M. IMHOOS informe qu'une réunion aura lieu le 14 novembre pour présenter en détail ce projet. Il lui semble prématuré à ce stade de voter une résolution ; il serait plus juste de laisser redescendre la pression et d'attendre la présentation pour pouvoir ensuite se déterminer en connaissance de cause. L'aspect esthétique peut effectivement choquer, mais cela va au-delà. Il ne faut pas céder à un mouvement d'émotion, mais prendre un peu de recul.

Du point de vue de Mme VERMEIL, on mélange beaucoup les choses. Il y a des étapes à faire. Le choix du concours ouvert est justifié parce que c'est une première étape qui demande une évaluation et un accompagnement avec des professionnels. Pourquoi ouvert ? L'idée était que des professionnels proposent des partis d'implantation avec une expression architecturale ayant un message. Tout le travail reste ensuite à faire, par l'architecte de concert avec le maître d'ouvrage. Ce qui est important, c'est d'autoriser ce travail pour que d'un projet primé on arrive à un projet déposé. Pour commencer, il faut laisser l'architecte présenter son projet de manière détaillée. En outre, il reste une somme dans les investissements déjà votés qui pourrait être utilisée pour continuer à affiner cette étude.

Mme ERMACORA trouve que ce projet de bâtiments à toits plats à côté de la magnifique école choque. Lors du vernissage de l'exposition, son premier constat était de dire que le cahier des charges n'était pas assez restrictif. Elle ne pense pas qu'on puisse apporter des modifications à l'apparence extérieure du projet, les participants pourraient en effet déposer un recours. Néanmoins, elle est d'accord qu'il sera intéressant d'assister à la présentation de l'architecte pour poser des questions.

Selon Mme VERMEIL, il est évident que l'architecte ne va pas pouvoir proposer un projet qui va changer de parti d'implantation. En revanche, il est possible de faire évoluer le projet, notamment par rapport au toit. Il n'y a pas un projet primé qui se termine exécuté exactement comme les planches proposées dans le concours. À ce stade, il est important d'essayer de mieux comprendre ce projet.

Aux yeux de M. ERBEIA, c'est l'esprit du projet qui ne convient pas : l'architecte le décrit comme un exemple d'intégration urbaine en plein centre du village de Vandœuvre.

M. GARDIOL souligne le fait que les communiens sont des gens très traditionnels et veulent une architecture traditionnelle. Tout autre projet est voué à l'échec. La résolution propose de stopper toute dépense dans ce projet pour commencer un autre projet qui correspondra beaucoup plus à la philosophie et aux racines des communiens. Il se dit toutefois d'accord de mettre de côté cette résolution et d'y revenir lors de la prochaine séance du Conseil municipal, afin que tout le monde ait bien le temps d'y réfléchir.

Selon Mme le Maire, il est clair qu'en architecture, peut-être même plus que dans d'autres domaines, on touche à des sensibilités personnelles. L'idée n'est pas de vilipender le crédit d'étude, mais de donner une chance à ce projet en essayant de le comprendre. Elle a pu constater en allant sur le terrain que certains communiens, une fois l'explication reçue, ont davantage compris ce projet. Il est donc important de laisser le lauréat venir présenter son projet et d'associer la population pour que lors de la première journée d'information à laquelle elle s'est engagée, elle vienne avec des desideratas. Elle pose ensuite une question de pure forme : s'agit-il vraiment d'une résolution ? Comme il est question d'une demande à l'exécutif, il s'agirait, selon elle, d'une motion.

La Présidente donne lecture des articles 24 et 25 du règlement du Conseil municipal. Conformément au règlement, il s'agirait d'une résolution. L'entrée en matière ayant été faite implicitement, la commission vote sur la suite à donner à cette résolution.

Par 15 oui et 1 abstention, le Conseil municipal décide de renvoyer cette résolution à la commission de l'aménagement.

M. GARDIOL propose que la commission de l'aménagement convoque à cette séance un membre de l'exécutif de Troinex.

Par rapport à l'expérience de Vandœuvres en matière d'architecture, M. LIENGME pose la question de savoir pourquoi d'autres grands échecs architecturaux, tels que l'Auberge communale, n'ont jamais suscité autant d'opposition que le projet de l'Esplanade.

Mme VERMEIL informe qu'avant la prochaine séance de la commission de l'aménagement, il est prévu de faire paraître dans *La Coquille* le projet avec les détails qui seront donnés par l'architecte lors de sa présentation.

Inauguration du camion des sapeurs-pompiers

La Présidente informe que l'inauguration du nouveau camion des sapeurs-pompiers aura lieu le samedi 19 novembre à midi dans la salle des combles. Une fondue sera offerte par les sapeurs-pompiers ; une démonstration des véhicules et du matériel de lutte contre le feu est prévue dans l'après-midi.

Entretien du cimetière

Une remarque a été faite à la Présidente concernant le cimetière, qui serait extrêmement mal entretenu. Pourrait-on faire en sorte que le cimetière soit mieux entretenu, surtout avant la Toussaint ?

L'exécutif prend note de la question.

7. Date de la prochaine séance

Lundi, 12 décembre, à 18h30. La séance sera suivie du repas de fin d'année.

8. Dossiers de naturalisations (huis clos)

La Présidente prononce le huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h30.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Véronique CHRISTE